

# Déclaration pour un projet politique mobilisateur de la société wallonne.

Nous, citoyennes et citoyens de Wallonie, issus du monde politique, économique, social, culturel et associatif, militants du Mouvement wallon et acteurs de notre société dans sa diversité, réunis ce 29 février 2008 à Namur, à titre individuel ou comme représentants de divers groupements, voulons faire entendre notre voix dans le débat institutionnel actuel qui influera directement sur l'avenir de notre Région.

A cette fin, nous avons adopté la présente Déclaration qui, dans le cadre des négociations en cours et des réflexions qui seront menées au sein du Parlement wallon, réaffirme les principes fondamentaux sur lesquels nous voulons construire l'avenir de la Wallonie:

§ 1<sup>er</sup> Partant des constats que:

1 ) La mise en place d'une fédération francophone c'est à dire un seul gouvernement et un seul parlement pour les Wallons et Bruxellois francophones, comme déjà tenté en 1985, aura pour conséquences principales:

la liquidation des institutions de la Wallonie, représentation légitime des Wallons, porteuses de notre redressement.

la Région de Bruxelles-Capitale deviendrait la seule à conserver un gouvernement autonome.

2) La Région constitue la réalité de référence pour les Wallons comme pour les Bruxellois, à la fois comme élément d'identification et comme moteur de leur stratégie de développement;

3) La solidarité entre la Wallonie et Bruxelles ne peut avoir pour prix la suppression ou l'occultation d'une des deux entités, mais elle doit, au contraire, respecter l'identité et les intérêts propres des deux populations et des deux Régions ;

4) L'institution communautaire, basée seulement sur la langue et la culture est porteuse d'enfermement et de repli identitaires. Incapable de répondre aux aspirations à la reconnaissance des populations qui la composent, elle n'a jamais été, en près de quarante ans, et ne sera jamais à même de déclencher une mobilisation citoyenne capable de générer tant un « vouloir vivre ensemble » que l'accélération de la rénovation de la Wallonie.

§2 *Nous estimons que :*

- 1) Il est temps de laisser derrière nous un Etat belge où deux Communautés se font face, pour mettre les institutions en phase avec la réalité de la population du pays, en permettant l'épanouissement de trois Régions, chacune avec son identité propre, des institutions cohérentes et la capacité de développer des coopérations efficaces car tissées entre des partenaires égaux;
- 2) La maîtrise et la gestion par la Wallonie des compétences culturelles au sens large à savoir l'enseignement, la recherche, la politique culturelle et sportive et les médias, est un facteur indispensable à la définition d'un véritable projet de développement régional cohérent et intégrant les dimensions économiques, sociales, environnementales, éducatives, sportives et culturelles;
- 3) La poursuite et l'approfondissement du mouvement entamé dans la foulée de la réforme de 1993 (transfert de l'exercice de compétences, avec les moyens budgétaires afférents, de la Communauté française à la Wallonie et la Cocof) constituent une progression logique vers l'exercice de toutes les compétences communautaires par l'institution régionale, et ce tant en Wallonie qu'à Bruxelles;
- 4) La solidarité et la complémentarité entre la Wallonie et Bruxelles peuvent se matérialiser et se renforcer de manière réellement efficace par une collaboration large de Région à Région, sans impliquer, par définition, leur dilution au sein d'institutions communes;
- 5) Pour assurer une solidarité Wallonie-Bruxelles mutuellement profitable, l'adoption d'une norme commune concrétisant la volonté de coopération sous la forme d'un « traité » constitue une voie possible. Ce large accord de coopération réglera les objectifs communs, les domaines et modes de coopération, ainsi que les formes de la relation entre la Wallonie et Bruxelles;
- 6) La tenue, à des moments distincts, des élections fédérales et des élections régionales est l'un des fondements du fédéralisme.
- 7) Enfin, la Wallonie doit être à même de pouvoir mener un débat sur l'organisation politique et administrative optimale de son territoire, comme, par exemple, le rôle de l'institution provinciale

§3 *Nous considérons en outre que :*

- 1) La liste des compétences fédérales devra être établie de manière limitative tout en garantissant une fiscalité des entreprises identiques dans l'ensemble du pays et en renforçant la solidarité inter-personnelle et l'unicité du droit du travail, appréhendés, tous deux, dans un sens large, et ce pour l'ensemble des travailleurs, indépendamment de leur lieu de travail ou de leur domicile;
- 2) Une « re-fédéralisation » de compétences exercées par les entités fédérées i\_ par exemple le commerce extérieur ou la coopération au développement \_i nous paraît inutile, la gestion de ces matières s'étant révélée efficace au niveau régional et n'a nullement empêché le développement de collaborations sur ces matières entre les Régions;
- 3) Le transfert complet de compétences déjà largement régionalisées constituerait une évolution logique dans une optique de renforcement de la cohérence donc de l'efficacité des politiques régionales;
- 4) La mise en place d'une circonscription électorale fédérale unique ne sera qu'un affaiblissement du fait politique régional, un renforcement de la représentation flamande et un pas de plus vers l'ultra-personnalisation de la vie politique au détriment du débat de fond et ce sans résoudre en rien les divergences et les différends existant entre les communautés.

Nous, citoyennes et citoyens de Wallonie, issus des mondes politique, économique, social, culturel et associatif, militants wallons et acteurs de notre société dans sa diversité, prenons l'engagement, chacun à notre niveau de responsabilité, tant du point de vue personnel que collectif, de défendre et de diffuser auprès du plus grand nombre les grands principes de la présente Déclaration.

Fait à Namur, capitale de la Wallonie, le 29 février 2008